

Questions posées par Bruno Vincent dans le cadre de l'audience publique sur le port méthanier de Gros-Cacouna

Question 1 (*adressée à un représentant gouvernemental expert sur ce sujet*) : quels recours auraient les citoyens si les prévisions du promoteur s'avéraient très inexactes et les conséquences négatives (prévisions de pollution sonore, changement de la saison auxquelles seront faits certains travaux, changement de tracé de la voie de navigation, dommages pour certaines populations animales, etc.)

Question 2 (*adressée au promoteur et si possible à un expert gouvernemental ; elle peut être répondue par oui ou par non*) : vous semble-t-il réaliste de baser votre analyse de la pollution sonore sur une seule mesure du bruit ambiant (une seule période de 24 heures aux 5 stations durant l'hiver) ?

Question 3 (*adressée au promoteur et si possible à un expert gouvernemental de ce sujet de santé publique ; elle peut être répondue par oui ou par non*) :

Préambule : la durée de la nuisance visuelle du passage des méthaniers près des rives est estimé égal au temps mis par le méthanier pour passer devant l'observateur et elle est estimée de façon optimiste à 15 minutes (tableau 5.2.8. de l'Addenda sur le transport maritime).

Question : pensez-vous que si nous émettons une impulsion désagréable (son ou image) pendant une durée de 5 secondes, le stress du récepteur sera de 5 secondes ?

Question 4 (*adressée au promoteur et si possible à un expert gouvernemental de ce sujet de santé publique ; elle peut être répondue par oui ou par non*) :

Préambule : la durée de la nuisance visuelle du passage des méthaniers près des rives est estimée à 15 minutes (tableau 5.2.8 de l'Addenda sur le transport maritime).

Question : pensez-vous que si le stress d'une impulsion (son ou image désagréable) est de 15 minutes, le stress d'un ensemble de la même impulsion arrivant plus ou moins régulièrement pendant 40 ans (durée de la phase d'exploitation) sera égal au nombre d'impulsion multiplié par 15 minutes, sachant que le récepteur (Homme ou animal) attendra la prochaine impulsion désagréable ?

Question 5 (*adressée au promoteur*) : comment peut-on dire que «la durée des événements sonores engendrés par le passage des méthaniers et des remorqueurs sera inférieure à 15 minutes dans le pire des scénarios» (Addenda au transport maritime, page 8-1) en parlant d'un ensemble méthanier-remorqueur qui passe devant un point de l'île Verte à environ 5 noeuds (soit environ 9 km/h) ou d'un ensemble méthanier-trois remorqueurs qui accosteront au port de Gros-Cacouna ?

Question 6 (*adressée au promoteur*) : une différence de 11 décibels étant considérée comme importante, pourquoi est-il dit en page 6-38 de l'Addenda au transport maritime que «les niveaux sonores de passage (des méthaniers) peuvent osciller approximativement entre 26,0 et 33,0 dB (tableau 6.3-6)», alors que les niveaux de bruit dans ce même tableau 6.3-6 sont de «environ 22» à «environ 26» ?

Question 7 (*adressée au promoteur*) : pourquoi n'avez vous pas considéré les variations

saisonniers de nombreux paramètres physiques (exemple : profil thermique et vent pour la propagation du son) et biologiques (exemple : mue des canards de mer et des phoques) dans l'étude et l'évaluation des impacts de la construction et de la navigation, puisque l'impact à considérer est celui qui est le plus fort au cours d'une année (notion de facteur limitant) ?

Question 8 (*adressée au représentant du ministère des transports ou à un autre expert du transport maritime*): la présence de lumières de secteur et sur l'île de Cacouna est-elle vraiment indispensable ?

Bruno Vincent